



Les Martres de Veyre
Commune

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230316-DB_2023_03_08-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10/03/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA-- Sébastien BERNARD - Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Pascal PIGOT) - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT).

ABSENTS : Stéphanie DUBIEN - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Annick BARDEY a été élue Secrétaire.

n° 2023-03-08

CM du 16.03.2023

Objet : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération en date du 14 avril 2022, la Ville des Martres de Veyre a voté la création d'une régie à autonomie financière pour l'exploitation d'un SPIC ENERGIE pour l'installation et l'exploitation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Conformément à la circulaire du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1^{er} janvier 2016, ce budget annexe dispose d'une autonomie financière par rapport au budget principal et donc d'un compte de trésorerie distinct du budget principal.

En effet, les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont régis par un principe d'équilibre strict. A ce titre, les dépenses du service doivent être couvertes par les recettes. Néanmoins, le code des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance de trésorerie du budget principal aux budget annexes.

Ce Budget annexe n'a pas encore encaissé suffisamment de recettes pour permettre le mandatement des dépenses nécessaires au projet. Aussi, afin d'éviter des blocages de paiement des travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la possibilité de verser une avance de trésorerie d'un montant de 5000€ au budget annexe « Les Martres Energie », en attendant l'encaissement des recettes prévues et notamment les subventions afférentes.

L'avance sera mobilisée par l'envoi d'un ordre de paiement signé par le Maire au Service de Gestion Comptable de Chamalières.

Si l'avance est accordée pour une période inférieure à un an, aucune écriture comptable ne sera nécessaire sur le plan budgétaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

un montant de 5 000€ du budget
ID : 063-216302141-20230316-DB_2023_03_08-DE

- **D'AUTORISER** le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 5 000€ du budget principal au budget annexe « Les Martres Energie ».
- **D'AUTORISER** que cette avance soit remboursée par le budget annexe « Les Martres Energie » au budget principal au plus tard le 1^{er} décembre 2023.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les ordres de paiement et tout document y afférent

Pour :	23
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 17 mars 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT

